

Session du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Lundi 28 septembre 2020

Seul le prononcé fait foi

Intervention de Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle

Je voudrais vous remercier, Madame la présidente, de m'avoir convié à cette session de rentrée du conseil départemental.

Cette invitation, qui va me permettre de communiquer le bilan d'activité des services de l'État en Meurthe-et-Moselle, me donne également l'occasion de venir à la rencontre des conseillers départementaux du territoire dans lequel j'ai récemment pris mes fonctions.

C'est donc pour moi tout à la fois un plaisir et un honneur de venir devant vous pour la première fois :

Un plaisir tout d'abord, car ce rendez-vous est aussi traditionnellement un moment d'échange avec des élus qui sont les relais des habitants de chacun de leurs cantons.

Un honneur également, car j'ai d'ores et déjà pu prendre connaissance de la mobilisation des équipes de l'Etat pour faire face à la crise inédite que nous vivons.

1) Dès mon entrée en fonctions, en effet, j'ai d'emblée constaté l'engagement des services de l'Etat en ces périodes d'extrêmes tensions.

Si nos esprits sont aujourd'hui tournés vers la crise sanitaire, je n'oublie pas que l'année 2019 a été marquée par de nombreux mouvements sociaux.

Ces manifestations successives ont mobilisé les agents de l'Etat qui, en quelque sorte, sont passés d'une crise à une autre.

Les forces de police et de gendarmerie ont ainsi vu leurs missions de maintien de l'ordre s'effacer au profit de l'organisation de la réponse sanitaire, tout en poursuivant leurs opérations de prévention et de lutte contre la délinquance.

Les agents des services déconcentrés, quant à eux, ont été les garants de la continuité du service public dans le territoire, suivant les priorités du gouvernement en matière de sécurité, d'aménagement, de développement économique, d'enseignement ou encore d'action sociale.

Je pense enfin aux services de l'administration préfectorale, qui ont poursuivi leurs missions, à distance ou au contact des administrés lorsque c'était nécessaire.

J'ai rendu hommage à l'action des services de l'État, mais je n'en oublie pas pour autant l'engagement des personnels hospitaliers qui ont soigné plus de 1 300 patients atteints par ce virus.

Alors que cette épidémie perdure, notre rôle à tous, agents de l'Etat, élus ou fonctionnaires des collectivités, consiste donc à tout mettre en œuvre pour préserver les capacités des structures médicales de Meurthe-et-Moselle.

2) Cette crise sanitaire, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous impose de redéfinir nos modalités d'action.

C'est pourquoi je souhaite que la bonne coopération entre l'Etat et les représentants des collectivités qui a prévalu tout au long de la crise se poursuive.

La semaine dernière, j'ai alerté les maires du département pour qu'ils relaient des consignes de prudence portées par le Haut Conseil de Santé Publique, notamment en matière de rassemblements.

Car si le passage du taux d'incidence en dessous du seuil d'alerte nous indique que notre stratégie est la bonne, la situation épidémiologique reste fragile en Meurthe-et-Moselle.

3) Pour conclure, je souhaite évoquer le plan France Relance.

Nous pourrions nous étendre longuement sur la multiplicité des dispositifs du plan *France Relance*, mais je crois plus utile d'aller à l'essentiel.

Je vous parlerai simplement de sa stratégie, de ses objectifs, et enfin de la méthode que nous devons appliquer.

Sa stratégie, c'est de dépenser rapidement et intelligemment les fonds d'une ampleur exceptionnelle qui ont été mobilisés par le gouvernement.

Vous en êtes conscients : il faudra soutenir sans tarder les carnets de commande des entreprises avant qu'elles ne connaissent des difficultés de trésorerie.

Ses objectifs ensuite : investir pour fonder une croissance durable et créatrice d'emplois.

Pour y parvenir, ces mesures de relance visent à soutenir la transition écologique, améliorer la compétitivité de l'appareil productif et favoriser la cohésion sociale.

Voilà toute la différence entre un plan de soutien et un plan d'investissement.

Et enfin *France Relance*, c'est une méthode qui devra nous guider, et dont je veux vous parler plus longuement.

En Meurthe-et-Moselle, il s'agira pour l'ensemble des acteurs du développement économique, que je sais nombreux, de se coordonner pour éviter tout phénomène de concurrence qui nuirait à l'aboutissement des projets.

En matière d'ingénierie ou d'action économique, les instances de concertation départementales existent déjà.

Dans ces formats officiels, et dans nos relations quotidiennes, il faudra que chaque acteur poursuive l'intérêt local en soutenant les projets les plus avancés et les plus crédibles.

Plutôt que d'une politique de grands projets qui tarderont à se matérialiser, cherchons à multiplier les opérations concrètes dans le département.

Il peut s'agir par exemple :

- de travaux d'isolation thermique d'un collège ;
- du remplacement de la chaudière à charbon d'une PME ;
- de la conversion d'une exploitation agricole vers la production biologique ;
- ou encore de la signature de contrats d'apprentissage avec l'aide financière de l'Etat.

Mesdames et Messieurs les élus, toutes ces petites avancées, mises bout à bout, feront le bilan de notre action.

C'est par elles que les entreprises et ménages de Meurthe-et-Moselle bénéficieront d'une partie des 100 milliards affectés au plan France Relance.

Et pour chacune d'entre elles, je peux vous assurer de la mobilisation et de la disponibilité des services de l'État.

Je vous remercie.